



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021

Le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoint

M. DUBOIS Alain, M. JONIAUX Anthony, Mme LARUE Karine, Mme LE BOURHIS Stéphanie, M. LE CAM Gilles, M. LE DU Pyere-Yves, Mme MINI Anne, M. MONNOT Laurent, Mme OLLIVIER Martine,

Absent excusé : Mme GUERN Anaïs,

Secrétaire de séance : Mme LE BOURHIS Stéphanie

Date de convocation : 24/03/2021

Date de publication : 02/04/2021

### **Délibération 20/2021 : Approbation des Comptes de Gestion 2020 (Budgets Commune et Assainissement)**

Le Conseil Municipal a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier de Rstotrenen, relatifs aux budgets de la Commune et de l'Assainissement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération 21/2021 : Budget Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2020 et Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal (excepté M. le Maire qui est sorti de la salle) a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement.

A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif dégage :

- un excédent de fonctionnement de 4 879.47 € ;
- un excédent d'investissement de 72 822.29 €.

Pour 2021, l'excédent de fonctionnement sera maintenu en section de fonctionnement en totalité soit 13 701.86 €. Il n'y aura pas d'affectation en section d'investissement.

### **Délibération 22/2021 : Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Budget Assainissement.

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses = Recettes = 22 239.47 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses = Recettes = 88 822.29 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération 23/2021 : Budget Commune : Approbation du Compte Administratif**  
**2020 et affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal (excepté M. le Maire qui est sorti de la salle) a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget Commune.

A la clôture de l'exercice 2020, le Compte Administratif dégage :

- un excédent de fonctionnement de 148 440.19 € ;
- un déficit d'investissement de 56 059.91 €.

L'excédent de fonctionnement, soit 148 440.19 €, sera affecté dans sa totalité en section d'investissement du Budget Primitif 2021 à l'article R 1068.

**Délibération 24/2021 : Vote des taux d'imposition 2021**

A partir de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. En compensation, la commune percevra par la taxe foncière sur les propriétés bâties qui étaient perçue par le Département. Le taux de la TFPB pour 2021 correspond au taux départemental de la TFPB (19.53 %) auquel s'ajoute le taux communal (19.14 %) soit 38.67 %. Le produit attendu étant inférieur à la taxe d'habitation, un coefficient correcteur est appliqué, la commune percevra est versement complémentaire.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition votés en 2020. Ils s'établiront donc comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Bases prévisionnelles 2021</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Produit attendu</b>
TAXE D'HABITATION	80 929 €	17.89 %	14 478 €
FONCIER BATI	373 200 €	38.67 %	144 316 €
FONCIER NON BATI	102 800 €	53.69 %	55 193 €
Coefficient correcteur	144 316 €	1.169366	24 442 €
<b>TOTAL</b>			<b>238 429 €</b>

**Délibération 25/2021 : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Budget Commune.

**Section de fonctionnement**

Dépenses = Recettes = 497 490 €

**Section d'investissement**

Dépenses = Recettes = 526 009.91 €

**Délibération 26/2021 : Programme de voirie 2021 : Approbation des choix de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal a approuvé les choix de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes des Communes de l'ex-canton de MAEL-CARHAIX pour l'attribution du marché du programme de voirie 2021.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux seront confiés à l'entreprise SPTP SAS la réalisation en 2021 des travaux envisagés, à savoir :

- Tranche ferme :  
VC n° 1 dite Route de Motreff (730 m)  
CR n° 13 dit de Saint-Emilion (93 m)
- Tranches optionnelles 1 et 2 :  
VC n° 47 dite de Tohou (298 m)  
CR n° 33 dit de Kervoulidic (100 m)

Pour un total HT de 56 743,00 € (68 091,60 € TTC).

### **Délibération 27/2021 : Restructuration du centre technique communal : Approbation du devis pour l'étude géotechnique**

Le Conseil Municipal a approuvé le devis reçu de l'entreprise FONDOUEST pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet de restructuration du centre technique communal pour un montant total de 2 925 € HT (soit 3 510 € TTC).

### **Délibération 28/2021 : Restructuration du centre technique communal : Approbation du devis pour la mission SPS**

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise DEKRA pour la mission SPS pour le projet de restructuration du centre technique communal pour un total de 2 200 € HT (soit 2 640 € TC).

### **Délibération 29/2021 : Restructuration du centre technique communal : Approbation du devis du SDE 22 pour la viabilisation téléphonique**

Le Conseil Municipal a approuvé le devis du SDE 22 pour la viabilisation téléphonique du centre technique communal :

- Pose d'infrastructures destinées au câblage du réseau de télécommunications en coordination avec le réseau basse tension

Le coût des travaux s'élève à 2 400 € TTC.

Pour information, les travaux d'extension du réseau basse tension pour l'alimentation en électricité du bâtiment seront entièrement pris en charge par le SDE.

### **Délibération 30/2021 : Restructuration du centre technique communal : Demande de subvention DSIL**

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2121 Grandes priorités pour le projet de restructuration du centre technique communal dans l'hypothèse où la demande de subvention auprès du Département ne serait pas accordée.

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Construction d'un bâtiment et d'un auvent	157 400 €	DETR 2021 (30 %)	47 220 €
		Poher Communauté (10%)	15 740 €
		DSIL 2021 (30 %)	47 220 €
		Autofinancement (30 %)	47 220 €
<b>Total</b>	<b>157 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 400 €</b>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération 31/2021 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

Grade	Nbre de postes au 01/03/2019	Nbre de postes au 01/05/2021
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	1	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	0	1
Adjoint technique à TC	1	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 28h/semaine	1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 26h/semaine	1	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 20h/semaine	1	0
Adjoint technique à 21h/semaine	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Création d'un poste d'adjoint technique à 21h/semaine (recrutement d'un nouvel agent suite au départ en retraite de l'employé chargé des espaces verts) et d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 (avancement de grade) et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC à la même date.

### Délibération 32/2021 : Questions diverses

Pour le projet d'acquisition d'un tracteur pour les services techniques, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission « Acquisition de matériel pour les services techniques ».

Elle sera composée des membres suivants :

M. Dominique COGEN, Mme Jocelyne KERFERS, M. Daniel LORVELLEC, M. Ronan HUITOREL, M. Mickaël TREUSSARD, M. Alain DUBOIS et M. Gilles LE CAM.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié  
par transmission de la présente délibération  
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 02/04/2021  
et affichage en mairie le 02/04/2021*